

que le ministre de la justice, dans lequel il est dit que la condition particulière de la construction du chemin de fer de l'Île était l'acquittement d'une dette contractée envers Victoria, pour y avoir été élu. L'honorable monsieur dit avec beaucoup de raison que les honnêtes gens paient leurs dettes, mais qu'ils le font avec leurs propres deniers. Eh bien, M. l'Orateur, je crois, à tout événement, que la population de la Colombie anglaise pense que le Dominion lui doit beaucoup à elle pour m'avoir placé à la tête du gouvernement au lieu de le livrer aux mains de l'honorable monsieur; et je ne doute pas que non-seulement la Colombie anglaise, mais encore toute la Confédération, acceptera par une forte majorité, la croyance qu'en réalité Victoria a conféré un grand bénéfice au Dominion en me mettant en état d'apparaître en ma qualité actuelle de ministre de la couronne.

L'honorable monsieur a pris occasion—et il était très pertinent qu'il le fit; il n'y a pas raison pour l'en empêcher—de parler des personnes qui, dit-on, vont construire le chemin de fer de l'Île, et il a parlé de M. Huntington et d'autres magnats américains qui vont venir construire le chemin. Eh bien, je crois avoir les mêmes sources d'information que l'honorable monsieur, et peut-être en sais-je un peu plus long. Je crois qu'il y a des magnats américains qui nous arrivent, et que M. Dunsmuir, qui est un millionnaire canadien, sujet anglais de naissance et l'un des hommes les plus entreprenants de tout le Dominion, va s'associer à eux. Je suis très heureux de voir que le crédit du Canada, et que le crédit de cette partie du Canada qui s'appelle la Colombie anglaise, soit tel que nous puissions au moins, sous le gouvernement actuel, voir les magnats américains portés à venir y placer leur argent. Mais, M. l'Orateur, je suis sûr tout à fait certain que ces mêmes magnats américains, pendant le règne de l'honorable monsieur de la gauche, ne seraient pas venus. Ils ne placeraient pas un schelling, pas un cent, pas un liard dans les entreprises canadiennes d'aucune sorte, tant que le gouvernement, les revenus du pays, son avenir et son présent seraient confiés à la direction des honorables messieurs de la gauche. Un honorable ami, mon voisin, me dit que cette dette a été créée par les honorables messieurs qui siègent de l'autre côté de la Chambre. C'est une obligation qui a été créée par eux; c'est une promesse qu'ils ont faite, c'est un engagement qu'ils ont pris que nous sommes à remplir. Je ne désire pas traiter ce sujet, car si nous ne pouvons mettre tout dans le discours du Trône, nous ne pouvons non plus tout comprendre dans le débat sur l'adresse, malgré les éloquents efforts de l'honorable monsieur pour y parvenir. Mais, M. l'Orateur, voici le fait: ce même chemin de fer de l'Île, cette même obligation du gouvernement sont une chose que nous devons au gouvernement dont l'honorable monsieur faisait partie.

L'honorable monsieur a ensuite parlé du paragraphe qui a trait au Nord-Ouest. Il va falloir avoir recours à quelque acte législatif ayant rapport au développement rapide de cette partie des domaines de Sa Majesté; et il a saisi l'occasion de dire qu'il y avait une grande omission dans le discours du Trône; qu'on n'avait pas parlé du mécontentement qui, dit-il, existe en cet endroit. Il a surtout cité avec la plus grande satisfaction,—il le gardait soigneusement dans son tiroir, où il était collé avec une précaution, avec un soin qui ferait honneur à mon honorable ami de Lincoln (M. Rykert)—le discours de M. Norquay, et il dit: Voilà la preuve du mécontentement, voilà la preuve du défaut de la politique suivie; voilà la preuve de la mauvaise administration du pays. Eh bien, M. Norquay s'en vient ici—je crois qu'il est arrivé—pour demander des conditions plus avantageuses. Je me souviens du temps où la Nouvelle-Ecosse est venue demander des conditions plus avantageuses, à l'époque où la Nouvelle-Ecosse était représentée dans cette Chambre et dans ce parlement, au temps où la Nouvelle-Ecosse était mécontente, alors que la Nouvelle-Ecosse était récalcitrante et était sur le point d'opérer sa sécession. On nous disait qu'il y avait danger imminent. Cependant je crois que l'honorable

monsieur s'est surpassé, dans l'opposition—et l'honorable monsieur est puissant dans l'opposition—lorsque, malgré ce mécontentement de la Nouvelle-Ecosse, malgré le grand danger de sécession dont on était menacé dès le commencement, il s'est opposé avec force, vigueur et habileté à la concession des avantages demandés. Eh oui, M. Norquay vient ici. Il ne vient pas, pour employer une expression célèbre, crier au "poisson naufrageant." Il exagère, s'il est possible, ou plutôt il fait valoir aussi fortement que possible les meilleures raisons à invoquer en faveur de la concession de conditions plus avantageuses. Nous les examinons, je n'en doute point. Nous ne traiterons pas cette demande de conditions plus avantageuses comme l'a fait l'honorable monsieur lorsqu'il s'est agi de celle de la Nouvelle-Ecosse. Nous lui donnerons toute la considération désirable—sans nous laisser effrayer par les menaces,—sans qu'on nous empêche de rendre justice,—si nous croyons que nous ayons à le faire,—en nous disant que nous nous rendons sans raison valable aux demandes de la province, comme on nous l'a dit dans le cas de la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable monsieur dit qu'il y a diverses causes de mécontentement et qu'elles auraient toutes dû être mentionnées dans le discours du Trône. Entre autres choses, il dit qu'il était de très mauvaise politique de garder en réserve les terres qui se trouvent dans la zone d'un mille; et cependant l'honorable monsieur, oublieux de cette partie de son discours, a attaqué le gouvernement en alléguant qu'il avait fait trop de progrès dans la construction du chemin de fer et en faisant avancer les travaux si rapidement que la population s'est trouvée dispersée. L'honorable monsieur dit qu'il ne faudrait pas que la population se répandît sur toute l'étendue du Nord-Ouest, mais qu'on la devrait garder dans un même endroit, toutes choses qui auraient été accomplies si on s'était conformé à sa politique relative aux chemins de fer. Si nous avions seulement adopté le système des nappes d'eau et déployé la vigueur d'action du syndicat de sir W. P. Howland, l'honorable monsieur aurait obtenu ce qu'il désirait, c'est-à-dire la concentration d'une vigoureuse population dans un seul endroit au lieu de sa dispersion sur tout le territoire. Elle aurait été forcée de se tenir aux environs de Winnipeg, contrainte d'acheter les terres des spéculateurs de Winnipeg au prix fixé par ces spéculateurs. On ne leur aurait pas permis de s'isoler, car il n'y aurait pas eu de chemin de fer pour les transporter à Brandon, à Regina, aux Mâchoires d'Orignal ou à Calgary. Le peu de gens qui se seraient rendus dans cette contrée auraient été, dis-je, forcés de rester auprès de Winnipeg, faute de communication par chemin de fer. L'honorable monsieur alors aurait été satisfait. Toutes ses prévisions se seraient réalisées. Au lieu d'une population se jetant là par 25,000, 50,000 et 100,000, on n'y aurait vu que quelques personnes sous la direction étonnante, la prévoyance grande et l'administration vigoureuse des honorables messieurs de la gauche. Oui, M. l'Orateur, l'honorable monsieur dit qu'il s'opposait, qu'il s'oppose encore à la politique d'après laquelle la zone d'un mille est tenue en réserve. D'abord, et son gouvernement et le nôtre étaient tenus de voir à ce que le Nord-Ouest payât le coût du chemin de fer qui le traverserait. Nous avons vu et compris qu'il n'y avait pas de raison pour que les contribuables des provinces maritimes ou de l'ancienne province du Canada eussent à sortir de l'argent de leurs propres goussets pour acquitter le coût de la construction d'un chemin de fer dans le Nord-Ouest. Ces honorables messieurs ont compris comme nous que pour développer cette grande région, il nous fallait faire une avance, emprunter de l'argent et le prêter au Nord-Ouest, lequel serait assez riche, après le développement de ses ressources, pour rembourser le capital et acquitter l'intérêt des avances qu'il désirait que le gouvernement fit. Nous avons demandé au parlement d'accorder la subvention. Le parlement a accordé la subvention, mais à la condition d'un engagement solennel pris par mes collègues et par moi, que,